



Chien reproducteur et épilepsie

Par **light66**, le 29/11/2010 à 20:28

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté un chien de race il y a un an pour la reproduction. Vers 4 mois ce chien a déclenché une crise convulsive. Connaissant bien l'éleveur, j'ai appelé celui ci qui m'as certifié que ce n'était pas de l'épilepsie mais du stress et que ce chien pourrait reproduire sans transmettre ceci à ses chiots. J'ai naïvement fait confiance à l'éleveur car je pensais avoir affaire à un élevage très sérieux et que je connaissait bien.rrnrnLe chien a eu d'autres crises et je me suis décidé à consulter un vétérinaire pour avoir l'avis d'un expert car je doutais de plus en plus. Malheureusement celui ci m'as expliqué qu'il n'existait pas de test certifiant formellement d'un trouble épileptique et que le plus simple était d'éliminer les maladies provoquant des convulsions. Aujourd'hui après une batterie de test (et une longue attente) le chien est "probablement" épileptique et en tout cas plusieurs vétérinaires attestent que celui ci ne peut en aucun cas assurer son rôle de reproducteur. J'ai de plus appris récemment que le père de ce chien développe le même type de crise convulsive ce qui renforce l'idée d'une tare héréditaire.rrnrnJ'ai donc contacté l'éleveur qui m'as proposé de revendre mon chien en "animal de compagnie" pour remboursé son prix d'achat. J'ai donc donné mon chien à cet eleveur avec ses papiers (certificat de vente, LOF, carte d'identification, tests vétérinaires) car je lui faisait confiance. De plus celui ci était d'accord avec moi dans le fait que ce chien est inapte à reproduire.rrnrnMais aujourd'hui cet éleveur n'arrive pas à vendre l'animal et souhaite pour s'en "débarrasser" rapidement le placer gratuitement. rnrnrnAujourd'hui il refuse donc de me rembourser le montant de l'achat de mon animal car pour lui ce sont "les aléas de l'élevage". De plus ce chien m'as couté plus de 200 € en frais vétérinaires sans compter le prix des vaccins et de l'aliment pendant plusieurs mois.rrnrnQue puis-je faire? Sachant que je ne veux pas récupérer ce chien. Dans mon cas est-ce un vice caché?

Par **mimi493**, le 29/11/2010 à 22:41

Est-ce que vous avez un contrat de vente mentionnant explicitement les qualités reproductive de l'animal ?

Par **light66**, le **30/11/2010** à **07:36**

Oui le contrat mentionne les qualités reproductives du chien mais ce contrat est chez l'éleveur.